

AVIS PUBLIC


DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **4 novembre 2024**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogations mineures suivante :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet des dérogations demandées	Articles du Règlement d'urbanisme numéro 350
5000-5010, avenue Joseph-Bistodeau Construction Blain inc. Lot : 6 011 686 (district Saint-Thomas-d'Aquin)	Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 6 logements, autoriser : <ul style="list-style-type: none">- l'aménagement d'une bande gazonnée de 1,82 mètre entre une case de stationnement et la ligne de rue, alors que le minimum prescrit par le règlement est de 2 mètres;- la réduction du pourcentage d'aire de verdure de 35 % à 27,32 %.	Article 19.7.2.6 Grille de spécifications de la zone 10039-H-21

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 4 novembre 2024.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 octobre 2024.


Me André Cordeau
Greffier par intérim